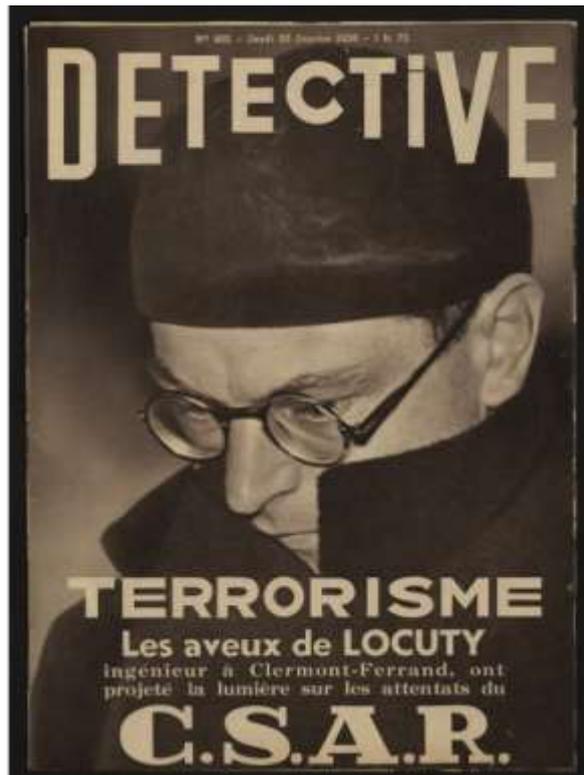


Lettre aux amis de la police (et de la gendarmerie !)

20²⁰ / n° 2

(janvier 2020 / XIII^e année)



L'un des grands intérêts de cette *Lettre* à la parution irrégulière (mais qui s'accélère !) est le courrier qu'elle suscite et qui me permet d'avoir des nouvelles d'amis perdus de vue, mais aussi des précisions, des informations, des remarques critiques dont je fais grand profit.

1. Un de mes anciens doctorants devenu un collègue, me fait très justement remarquer que la retraite par répartition n'est pas une « idée » de Vichy comme ma phrase le laisse à penser. Comme le précise mon interlocuteur, l'idée de la retraite par répartition était défendue bien avant Vichy et était notamment au programme du Front Populaire (<https://books-openedition-org.inshs.bib.cnrs.fr/igpde/2293?lang=fr>). Ce qui explique la phrase de Pétain disant qu'il tient les promesses, même celles des autres.
2. Pour être plus précis, sous Vichy, la réforme Belin a été une première étape institutionnelle dans l'établissement d'un régime de retraite par répartition pour les « vieux travailleurs ». Cf. cette mise au point sur les réformes relatives à la protection sociale sous Vichy <https://books-openedition-org.inshs.bib.cnrs.fr/pur/6899>

3. Comme me le précise un autre ami (Cf. Christophe Capuano dans un récent article paru dans *Le Monde*), le système par répartition est bien présent dans la loi de 1941 mais il a été introduit dès 1930 dans la loi sur les assurances sociales qui est un système mixte (répartition/capitalisation).
4. Un autre « ami », me fait observer que le livre *Moi Clément Duval anarchiste et bagnard* n'est qu'une suite d'extraits de l'original : Clemente DUVAL, *Memorie autobiografiche* (Newark, Biblioteca dell'Adunata dei Refrattari, 1929, 1044p) un livre de plus de mille pages, « affreusement mutilé » selon mon correspondant. J'ajoute : malheureusement jamais traduit d'où mon erreur, je ne connaissais que l'édition de 1991 (*Clément Duval, bagnard et anarchiste*, Paris, Editions ouvrières, 1991). On trouve l'édition originale en « reprint » (en plusieurs volumes) chez Pranava Books (2019) ou en italien chez Kaos (2012)



► Archives : la cote d'alerte ! Censure et fermeture s'additionnent

Alors que les archives de la période de la guerre sont désormais ouvertes par le Vatican et la principauté de Monaco...

<https://www.archimag.com/archives-patrimoine/2020/01/23/monaco-accepte-ouvrir-archives-periode-1942-1944>

... en France tout semble fait pour refermer, sous des prétextes souvent fallacieux, ce que le Président Hollande avait ouvert en décembre 2015.

Je reçois depuis quelques temps, pratiquement quotidiennement, des courriels de chercheurs surpris, affolés, indignés, désorientés... par la situation qui s'installe depuis plusieurs mois tant au SHD, qu'aux AN, aux APP et AD.

À titre d'exemples, je retranscris (en les anonymisant !!!) des extraits de courriels reçus ces derniers jours :

La situation des APP (archives de la préfecture de Police) :

« J'étais avant-hier aux Archives de la Préfecture de police et (j'ai appris des) nouvelles alarmantes concernant cette institution : départ de la conservatrice et de son adjoint, non remplacement de deux employés partis à la retraite ce qui était prévu de longue date, non remplacement d'employés

reçus à des concours administratifs... Tout cela a et aura obligatoirement des conséquences : retard dans le traitement des archives, diminution des jours d'ouverture et peut-être fermeture des APP au public ».

De fait, le service va voir ses moyens réduits, avec pour conséquence une réduction des horaires et des jours d'ouverture.

⇒ **Si vous envisagez de vous rendre aux APP, il FAUT DONC ABSOLUMENT vérifier leur ouverture effective en téléphonant la veille de votre visite. Il semble impossible de prévoir à plus long terme les ouvertures et fermetures du service.**

D'une chercheuse : « Je voulais consulter des archives de la guerre d'Algérie. On m'a demandé de remplir une demande de dérogation, dans la mesure où il y a du judiciaire dans les dossiers et où l'instruction de la demande de dérogation est le seul moment où vérifier s'il y a du classifié. Or, faute d'agents suffisamment qualifiés, la directrice - seule à instruire les demandes de dérogation - croule sous les demandes et cela prend des mois... »

D'un autre chercheur :

« Le préfet a-t-il conscience de la gravité du problème pour la recherche historique, mais aussi pour l'image d'une police d'un pays démocratique qui néglige à ce point ses archives et sa mémoire ? ».

Dernière minute

Bonne nouvelle, la PP réagit et recrute sur un poste aux APP :

La Préfecture de police recrute un chef du pôle Traitement des archives (cat. B) pour ses archives historiques.

L'offre est consultable sur la Place de l'emploi public à l'adresse suivante (la fiche de poste est téléchargeable dans le cadre bleu à droite en cliquant sur "Pièce jointe") : <https://place-emploi-public.gouv.fr/offre-emploi/chef-du-pole-traitement-des-archives-reference-2020-337196>

Le poste est à pourvoir dès que possible. Il est ouvert aux titulaires et aux contractuels.

Mais le pire se situe au SHD (Service historique de la Défense) à Vincennes.

En témoigne ce courriel d'une chercheuse étrangère :

« Au SHD, le dossier de S.G... n'est plus consultable ! Recalé par les Anglais car "individu dangereux"... Plusieurs feuillets estampillés « Très Secret » émanent du Contre espionnage, du BCRA, indiquant que ce G. est « très suspect »... Si l'on ne lit pas ces feuillets, il ne reste que les documents écrits par G. lui-même dans lesquels il se vante de mille exploits et succès, et l'on pensera qu'il mérite bien sa rue et sa place à R. et son statut héroïque de SAS, alors que tout est faux et archi faux...

Le dossier individuel de Mr C., polytechnicien : il y est inscrit : "n'a pas obtenu d'avancement à cause des problèmes de sa femme"! C'est uniquement ici (que) l'on peut lire qu'elle a été condamnée... Si on n'a plus accès au dossier, que pourra-t-on deviner de sa trahison ?

Quels sont les termes exacts des documents qui mènent à leur fermeture ?

« Secret », « Très secret », « Confidentiel », mais encore ?

S'agit-il uniquement des documents en français ou bien aussi ceux en allemand « Geheim » ou en anglais "Top Secret" ?

Sur le plan de la pensée universitaire, c'est un coup dur ; sachant que les dossiers seront restreints ou « délavés », comment la recherche historique concernant cette époque pourra encore captiver les étudiants et les chercheurs ! On se croirait en dictature... ».



20191118_DPMA_DPC
_BPAB_NOT E_SHD_dé

Une communication datée du 15 janvier 2020 du Service historique de la défense confirme sur le site de l'Institution la fermeture « provisoire » totale des fonds postérieurs à 1940 ; en attendant de revenir ensuite sur les documents antérieurs à 1940.

« À compter du 1er janvier 2020, en application des consignes reçues du Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) et des autorités ministérielles portant sur le respect de la réglementation sur le secret de la défense nationale, qui imposent une déclassification formelle des documents classifiés après l'échéance des délais de communicabilité prévus par le code du patrimoine, de nouvelles modalités de communication des fonds d'archives contenant des documents portant des mentions de classification de plus de cinquante ans doivent être mises en œuvre par le Service historique de la Défense.

Impliquant le contrôle systématique des articles dont la consultation est demandée par les lecteurs et la déclassification des documents portant des mentions de classification, ces procédures ont pour effet la réduction du périmètre des fonds consultables sans réservation préalable et l'allongement des délais de réservation des articles contenant des documents encore non déclassifiés (lorsque seuls quelques documents non déclassifiés seront identifiés dans un article, ils seront retirés de la communication afin de rendre possible la consultation de l'article).

Pour la salle de lecture de Vincennes, les articles appartenant aux sous-séries suivantes ne sont plus consultables sans réservation préalable :

GR 1 H, articles 1091 à 4881 (Algérie 1940-1964)

GR 10 H, articles 78 à 6046 (Indochine 1940-1956)

GR 9 P tous les articles (Divisions, Régions militaires 1940-1945)

GR 10 P tous les articles (Armées, Corps d'armées 1940-1945)

GR 11 P tous les articles (Divisions, Brigades 1940-1945)

GR 12 P tous les articles (Régiments 1940-1945)

Seules les sous-séries suivantes restent disponibles sur commande directe formulée en salle de lecture Louis XIV selon les modalités suivantes.

Vous trouverez en cliquant sur le lien suivant la liste des séries susceptibles de contenir des documents portant des mentions de classification et soumises à un contrôle préalable à la consultation. Pour l'ensemble de ces fonds, un délai minimal de 10 jours est à prévoir entre la demande de

réserve et la date de séance souhaitée, qui sera soumise si nécessaire à l'aboutissement des procédures de déclassification

Les lecteurs ayant procédé à des réservations seront tenus informés de la suite réservée à leur demande.

Le SHD est conscient des contraintes ainsi occasionnées et vous remercie pour votre compréhension ».

(Dernière modification le 15/01/2020). Consulté le 19 janvier à 11h22.

La liste précise des fonds prévus (plus de 300) était déjà publiée la semaine précédente sur le même site.

https://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/sites/default/files/2020-01/20200114_SHD_Liste%20series%20declassification.pdf

<https://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/communication-des-fonds-darchives-contenant-des-documents-portant-danciennes-mentions-de>

Par crainte de poursuites pour « délit de compromission », le personnel a décidé de **suspendre toutes les communications de documents portant sur la Seconde Guerre mondiale, la Guerre d'Indochine et la Guerre d'Algérie**

Ici, il s'agit de la mise en place de « l'Instruction générale interministérielle 1300 » au prétexte notamment qu'une proportion variable, mais parfois très importante, des documents en question sont tamponnés « secret » et qu'il faut donc – en l'attente d'une déclassification par les services producteurs et faute d'une mesure générale — les vérifier un par un avant d'en communiquer une partie !

Est ainsi annulée dans les faits la circulaire Hollande du 24 décembre 2015 ouvrant l'accès total aux archives se rapportant à la période de l'occupation. Sabotée par avance aussi l'annonce d'Emmanuel Macron d'ouvrir les archives portant sur « les disparus de la Guerre d'Algérie ».

Surtout, ce tri dans les documents classifiés conduit à en rendre une partie incommunicable, sans possibilité de recours ou de dérogations puisque l'on ne sait pas ce qui est caché aux citoyens et chercheurs. Il y a donc censure *a posteriori* des archives, y compris de fonds auparavant ouverts et même déjà consultés ; et cela au mépris du droit à l'égalité des chercheurs.

La situation devient même ubuesque : tel chercheur qui avait consultés des cartons après décembre 2015 se voit aujourd'hui refuser leur communication au prétexte de ce fameux tampon « secret » !

L'absence de transparence sur ces pratiques est révélatrice.

Quelles circulaires fixent les critères d'élimination de la consultation des documents ? Quels sont les critères appliqués *de facto* ? Les secrets de la défense nationale ? La protection des agents ? La protection des familles ? Quels sont les personnels chargés de la déclassification ? Sont-ils eux-mêmes habilités secret défense ? Ont-ils une formation historique et administrative spécifique ?

Il faut que chacun écrive aux autorités et ministères compétents si l'on ne veut pas que la légende reprenne la place que l'histoire scientifique lui disputait ... enfin !

► Archives : des précisions sur l'IGI 1300

Mon éminent collègue Maurice Vaïsse, me signale deux textes qu'il a publiés sur la question de l'IGI 1300 (Instruction générale interministérielle) qui constitue un obstacle et de taille à la recherche :

http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2011/12/cir_34288.pdf

<https://www.ssi.gouv.fr/administration/reglementation/protection-des-systemes-informations/instruction-generale-interministerielle-n-1300-sur-la-protection-du-secret-de-la-defense-nationale/>

« Un historien face au secret des archives » in *20/21, revue d'histoire*, juillet-septembre 2019, pp 149-153.

« Qui a tué Dag Hammarskjold ? Sisyphe à New York », in *Politique étrangère*, 2019/4, pp 169-181

L'un et l'autre proviennent de la mission qu'il a effectuée à la demande de l'ONU pour le Ministère des Affaires étrangères.

Nota Bene :

Parmi les fonds d'archives qui ont renouvelé en partie l'image que l'on avait des années précédant la Seconde Guerre mondiale, les archives saisies en France par les nazis, retrouvées et récupérées par les Soviétiques en 1945, leur classement et leur exploitation à Moscou, puis leur retour en France dans les années 1990 ont suscité interrogations, espoirs, fantasmes...

Sophie Coeuré, Bertrand Fonck et Hélène Servant et l'équipe qu'ils ont dirigée retracent parcours et importance de ces butins de guerre et de ces saisies, leur retour en France et leur traitement par les différents centres d'archives, le bilan que font des historiens de leur exploitation

Les Fonds de Moscou. Regards sur les archives rapatriées et les saisies de la Seconde Guerre mondiale. Rennes, PUR, 2019.

Présentation éditeur :

Plus de vingt ans après le retour en France des fonds de Moscou, cet ouvrage propose un bilan de leur traitement archivistique, de leur exploitation par les historiens et de leur valorisation auprès du grand public. Mêlant les analyses et les retours d'expérience d'historiens et d'archivistes, il offre un état des lieux actualisé qui permet d'esquisser des perspectives comparées sur la prise en charge par les différents services d'archives français de cette documentation inédite. Il invite à porter un regard renouvelé sur l'histoire des spoliations d'archives au XXe siècle.

► ADN

Grande nouvelle, alors même que l'Assemblée nationale avait rejeté cette idée en octobre, la Commission spéciale sur la bioéthique du Sénat a voté un amendement qui pourrait ouvrir la voie aux tests ADN généalogiques en France où ils sont interdits contrairement à de nombreux pays. Le chemin semble encore long même si les propositions prévoient un encadrement logique des usages.

<https://www.rfgenealogie.com/s-informer/infos/nouveautes/le-senat-vote-l-autorisation-des-tests-adn-genealogiques>

► Police : le malaise

Sur la chaîne parlementaire (LCP) ne ratez pas la rediffusion de

“Police à bout de souffle” –

le Dimanche 26 janvier 2020 à 18h00 (+ replay...)

Sept policiers ont accepté de briser leur devoir de réserve et de se confier à visage découvert sur les risques de leur métier.

Impressionnant de désillusion...

► Sur l'internet

À l'heure où on assiste à une escalade de la violence dans les rapports manifestants ou public/Police les dérapages violents de certains policiers déchaînent les passions, une question essentielle est : la police peut-elle changer d'éthique ?

Une réponse de Stéphane Lemerrier dont vous trouverez plus loin le dernier opus consacré à l'éthique et la déontologie policière :

<https://theconversation.com/la-police-peut-elle-changer-dethique-129710>

2^e GM :

<http://www.leparisien.fr/societe/il-decouvre-un-abri-antiaerien-dans-son-jardin-a-orleans-12-01-2020-8234295.php>

https://www.sciencesetavenir.fr/archeo-paleo/archeologie/gironde-plusieurs-obus-decouverts-sur-les-plages_140273

Bourreaux, peine capitale :

https://www.sciencesetavenir.fr/archeo-paleo/archeologie/executeurs-professionnels-de-pere-en-fils_125221

https://www.sciencesetavenir.fr/archeo-paleo/archeologie/en-1939-la-derniere-execution-publique-a-attire-les-foules_125207

Occupation : Marseille, 1940-1944 (n'hésitez pas à agrandir la carte)

"Ici même, Marseille, 1940-1944 »

http://www.museedelaresistanceenligne.org/ici_meme/

Les cahiers de doléances de 2019 :

[https://mobile-francetvinfo-fr.cdn.ampproject.org/c/s/mobile.francetvinfo.fr/politique/gouvernement-d-edouard-philippe/grand-debat-national-le-contenu-introuvable-des-cahiers-de-doleances_3784843.amp](https://mobile-francetvinfo.fr.cdn.ampproject.org/c/s/mobile.francetvinfo.fr/politique/gouvernement-d-edouard-philippe/grand-debat-national-le-contenu-introuvable-des-cahiers-de-doleances_3784843.amp)

► **Dominici, Ranucci ... des documentaires reviennent sur les enquêtes menées dans ces fausses erreurs judiciaires.**

De la tuerie d'Auriol à l'assassinat du juge Michel, des affaires Dominici et Ranucci au casse de Nice et à la fusillade du bar du téléphone, retour sur les lieux de ces crimes restés gravés dans la mémoire collective. Trois épisodes inédits à voir les 20, 27 janvier et 3 février à 23h.

https://france3-regions.francetvinfo.fr/provence-alpes-cote-d-azur/emissions/qui-sommes-nous-2/marseille-nice-lieux-crimes-serie-documentaire-inedite-philippe-carrese-1772365.html?fbclid=IwAR3_T2vbjdI9fW0_WTRejYYdfg2R60D-arZS5v3NS-VIG5qd7u5x3zy3QgQ

Livres, Revues & articles

■ De nombreux amis m'ont fait remarquer que la lecture du fichier jpeg de la critique du livre de Mme Lacroix-Ritz était difficile, en voici le texte en Pdf (elle est parue dans *Service Littéraire*, n° 135, janvier 2020).



Lacroix-Riz SL
long.pdf

2^e service sur le site Culture-tops

<https://www.culture-tops.fr/critique-evenement/livresbdmangas/la-non-epuration-en-france-de-1943-aux-annees-1950>

Doit-on, peut-on tirer sur une ambulance ?

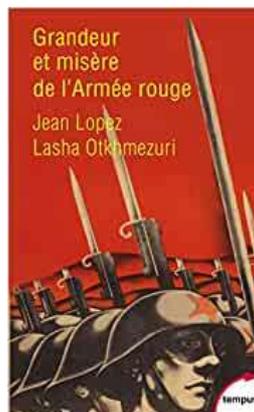
Ce livre et les affirmations impudentes de son autrice (!) m'ont donné envie de lire et relire deux livres qui donnent la parole aux soldats de cette armée rouge qu'elle idolâtre et qui donnent à voir l'envers du décor, la réalité quotidienne de millions de soldats sacrifiés, envoyés à l'abattoir par le « génial Staline ».

Nikolaï Nikouline, *Carnets de guerre de Nikolaï Nikouline, soldat de l'armée rouge 1941-1945*, Les Arènes, 2019.



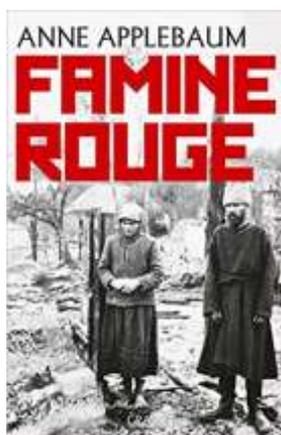
La guerre au quotidien, à ras de terre, dans le sang la boue et la vodka...
On retrouve Nikolaï NiKouline parmi les témoins cités dans

Jean Lopez et Lasha Otkhmezuri (dir.), *Grandeur et misère de l'armée rouge, témoignages inédits 1941-1945*, Tempus, 2011.



Une étude sur le génocide ukrainien que l'égérie de Staline nie avec impudence et qualifie de simple « disette » :

Anne APPLEBAUM, *Famine rouge: La guerre de Staline en Ukraine*. Paris, Grasset, 2019, 512p.



Présentation éditeur :

La famine meurtrière qui frappa l'Ukraine au début des années 30 reste un des chapitres les moins explorés de l'Histoire soviétique. Anne Applebaum répare enfin cette injustice par un livre qui fera date. Elle impressionne par la somme des connaissances rassemblées et commentées sur ce qui fut une véritable extermination de tout un peuple organisée par le Parti communiste soviétique sous Staline, mais aussi par son talent d'écrivain. Son récit des faits débute par l'histoire de la révolution ukrainienne en 1917 et celle du mouvement national qui en est issu, puis se poursuit par les premières décisions du Politburo sur la politique agricole à mener dans cette province si fertile de l'Union Soviétique jusqu'à la persécution systématique de l'élite ukrainienne.

Le tableau brossé par Applebaum nous plonge de manière inédite dans les horreurs de la répression menée par le régime stalinien. Car cette famine « organisée » fit plus de 5 millions de victimes - dont 3.9 millions d'Ukrainiens, et l'héritage de cette mémoire que l'URSS a tenté d'éradiquer joue évidemment un rôle considérable dans les relations russo-ukrainiennes au temps présent.

Famine rouge s'impose par sa documentation incontestable, sa hauteur de vue et les perspectives qu'il dégage, c'est aussi un livre nécessaire pour comprendre un épisode tragique de l'Histoire du XXème siècle autant que la réalité politique actuelle de cette région du monde.

Et pour faire bon poids, une étude sur les polices des démocraties populaires que d'aucuns regrettent (comme on les comprend !) :

■ **Emmanuel DROIT, *Les polices politiques du bloc de l'Est: À la recherche de l'Internationale tchékiste, 1955-1989*, Paris, Gallimard, 2019.**



Présentation de l'éditeur

À l'époque de la guerre froide, les polices politiques du bloc de l'Est ont constitué des instruments de terreur, de répression et de surveillance des sociétés d'Europe centrale et orientale. Elles occupent aujourd'hui encore une place essentielle dans la mémoire collective de ces pays. Elles partageaient la même origine soviétique et un ethos professionnel articulant loyauté politique, vision binaire du monde et idéologie de l'action : le tchékisme. Le développement progressif de leur coopération à partir de 1955 a donné naissance à une communauté transnationale du secret qui réussit à l'aide de moyens techniques et d'informateurs occultes à façonner des sociétés atomisées par la peur et la méfiance. A l'appui d'archives est-allemandes et polonaises, ce livre constitue la première grande synthèse historique d'envergure consacrée à cette "Internationale tchékiste" et à ces principaux champs de coopération à l'échelle du bloc de l'Est : la collaboration technique, la surveillance des frontières du "rideau de fer" et des mobilités internes, le soutien à des pays du tiers-monde dans le contexte de la décolonisation, le défi de la "lutte contre le terrorisme international". Ces organes policiers ont cependant échoué à préserver la domination politique des régimes communistes à la fin des années 1980, non pas par inefficacité ou par manque de moyens humains et techniques, mais parce que les partis communistes ne pouvaient plus et ne voulaient plus se maintenir au pouvoir par la violence.

Pour revenir à la police française :

■ **Stéphane LEMERCIER, *Précis d'éthique et de déontologie de la police, des origines à nos jours*. Les éditions du Prévôt, 2019, 455p., 19,90 Euros. Préface de Christian Mouhanna, directeur du CESDIP.**

[<https://www.leseditionsduprevot.fr/e-boutique/>]

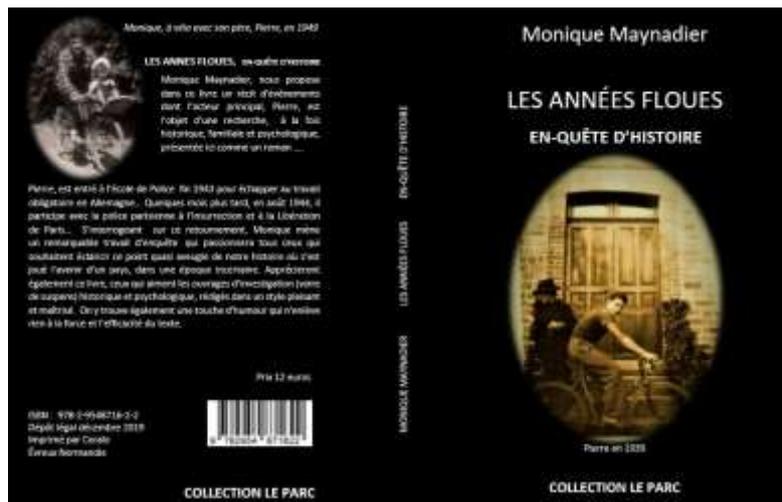


On doit déjà à Stéphane Lemerrier, capitaine de police, plusieurs ouvrages destinés notamment à ses collègues de la PN (dont un livre sur les « victimes du devoir ») Dans son dernier opus, il aborde des questions dont l'actualité démontre l'urgence. Destinant ce panorama historique et juridique, préfacé par le sociologue Christian Mouhanna, aux « citoyens curieux, aux policiers consciencieux, aux chercheurs intéressés », pour « retrouver une police légitime et respectée, au service des citoyens qu'elle a pour mission de protéger et non instrumentalisée pour l'utilité particulière de ceux à qui elle est confiée » (art XII de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen) il apporte du grain à moudre et un éclairage bienvenu dans les débats actuels souvent faussés par le manichéisme et les a priori.

Extrait de la préface :

« [L'ouvrage] met à plat, et sur le devant de la scène, toute les difficultés et les ambiguïtés que le policier rencontre dans son rapport à la loi. Certes, il est aux yeux du public le représentant de la loi. Il est présent pour la faire respecter par ce même public. Mais parallèlement, il est dépositaire d'un certain nombre de pouvoirs interdits au commun : détenir une arme visible, contrôler ou contraindre physiquement des personnes, les mettre en garde à vue, voire tirer sur les individus considérés comme les plus dangereux. Ces pouvoirs exceptionnels au regard du droit sont interprétés par certains des policiers comme un passeport pour côtoyer ou même dépasser la ligne jaune. On arrive ainsi à cet ultime paradoxe : pour mieux faire respecter la loi, le policier aurait le droit, et même le devoir, de ne pas respecter la loi. Pour éviter ces dérives les autorités les juristes ont instauré de nombreux garde-fous. Le code de procédure pénale, les règlements administratifs, et plus tard les codes de déontologie sont censés encadrer tous les débordements. Après avoir fait l'inventaire de tous ces textes, Stéphane Lemerrier nous montre et explique les décalages qui existent entre ce droit théorique et la réalité du métier policier. »

■ **Monique MAYNADIER, *Les Années floues. Enquête d'histoire*, 2019, Collection le Parc**



La fille d'un gardien de la paix parisien, s'interroge sur le passé de son père sous l'occupation.

Pierre est entré à l'École des gardiens de la paix en décembre 1943, sous Vichy, pour échapper au STO (Service du travail obligatoire imposant aux jeunes gens d'aller travailler en Allemagne). Quelques mois plus tard, en août 1944, il participe avec la police parisienne à l'Insurrection et à la Libération de Paris. Comment furent vécus par les élèves policiers ces mois d'exacerbation des tensions précédant la Libération? Comment la police bascula-t-elle dans l'insurrection? Sur cette période de sa vie, et ce retournement, Pierre ne livrait que peu de choses. Bien des années plus tard, s'interrogeant sur ce moment d'Histoire et aussi sur ce que pouvaient recouvrir les silences de son père, sa fille entreprend un travail d'enquête, historique, familial et psychologique pour reconstituer le vécu d'un jeune homme au cœur de ces "années floues".

Présenté comme un roman, ce récit s'appuie sur des références historiques mais aussi sur une enquête familiale prenant en compte les non-dits et les secrets de famille.

■ La fatigue, le grand âge (?) -mais pas la vodka rassurez-vous- m'ont fait confondre deux personnages (déportés au bagne en même temps). Voici donc la chronique **corrigée** du livre de Paul Roussenq :

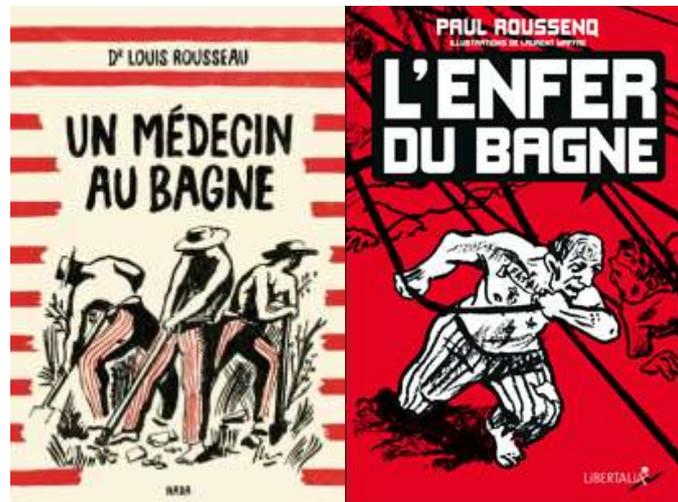
Paul Roussenq, *Le Beau Voyage*. Éditions de la Pigne, Saint-Dié, 2018, 120p, 8€.



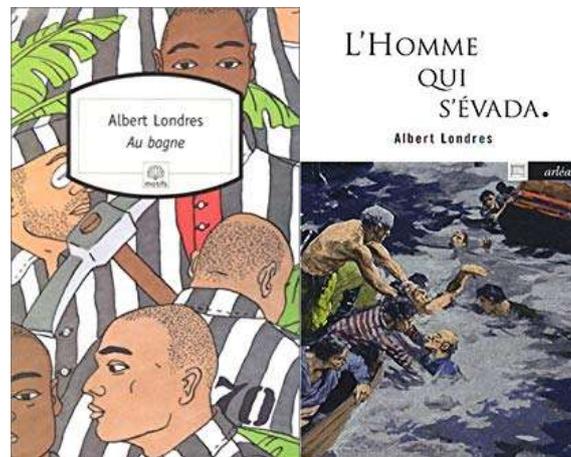
On sait que le voyage en URSS, pour convaincre les visiteurs de la grandeur de l'œuvre accomplie par les soviets, est un élément important de la propagande soviétique (Cf. par exemple Fred Kupferman, *Au Pays des soviets. Le Voyage français en Union soviétique*, réédition Taillandier, 2007 et Sophie Coeuré, *La Grande lueur à l'Est*. Cnrs éditions, 2017, Rachel Mazuy, *Croire plutôt que voir. Le voyage en Russie soviétique*, Odile Jacob, 2002). L'Intourist, agence de voyage officielle créée en 1929, une association comme France-URSS s'étaient spécialisées dans ce tourisme politique. Des écrivains, des artistes, des hommes politiques ont fait ce voyage vers la Mecque du socialisme. Certains n'y ont vu que du feu comme Edouard Herriot qui n'a rien vu de la famine en Ukraine, d'autres sont revenus dopés et au bord de l'extase, d'autres ont vu, mais n'ont rien dit pour ne pas désespérer les camarades (Langumier), d'autres sont revenus pour dénoncer avec lucidité les tares et travers du régime, l'esprit domestiqué plus que dans tout autre pays (Gide), mais d'autres, bien oubliés, des ouvriers, des mineurs, ont décrit ce qu'ils avaient vu et compris. Ce fut le cas de l'anarchiste Paul Rousseno condamné en 1908 par un tribunal militaire à 20 ans de travaux forcés (avec doublage) et qui revint de Guyane en 1932 grâce à l'action du PCF et du Secours Rouge... À l'initiative du Secours rouge, après une longue tournée de conférences et meetings en France sur le bagne, Paul Rousseno accomplit un périple de quatre mois en URSS, en 1933. Son récit est publié deux ans plus tard, préfacé par Marcel Cachin, largement amendé par le Parti. On imagine la situation : un libertaire utilisé et manipulé par un parti auquel il doit son retour en France. Jean-Marc Delpéch publie ce texte ambigu, mais le complète avec les parties censurées publiées par *Terre Libre*. C'est court, net et précis cette fois : « Il est hors de doute qu'en Russie l'individu est opprimé » et il aborde les « points noirs » supprimés de la version officielle : Guépéou, répression, salaires et niveau de vie...

■ Le bagne de Guyane - dont on oublie souvent qu'il servit (avec d'autres institutions !) d'inspiration à l'univers concentrationnaire nazi – suscite périodiquement un regain d'intérêt et l'affaire Dreyfus lui redonne de l'actualité. Ce qui nous offre des rééditions précieuses comme les témoignages de Duval (***Moi, Clément Duval, anarchiste et bagnard***, Nada éditions Cf. *Lettre* précédente et début de cette *Lettre*), la prochaine réédition

des mémoires du Dr Louis Rousseau (*Un Médecin au bagne*, ouvrage essentiel, également édité par Nada, sortie prévue en avril), les livres de Jacob Law (*Dix-huit ans de bagne*, éditions de la Pigne) et de Paul Roussenoq (*L'Enfer du bagne*, Libertalia, 2009).
Tous fortement conseillés.



Sans oublier des classiques : Albert Londres et Eugène Dieudonné



■ la Lettre d'information du Centre de ressources sur l'histoire des crimes et des peines de l'ENAP (École Nationale de l'Administration Pénitentiaire) :

À découvrir en particulier, outre les titres supplémentaires numérisés en 2019 disponibles dans la bibliothèque numérique, deux nouveaux parcours thématiques dans la rubrique Histoire & patrimoine pénitentiaire consacrés aux « Pépites du CRHCP » et au « Livre du bagne », un manuscrit inédit pour lequel nous avons créé une application numérique consultable sur des écrans de toutes tailles.

http://www.enap.justice.fr/sites/default/files/lettre_crhcp24_janv2020.pdf

■ **Olivier FIGOREAU, *Son âme au diable. Jean-Marie Balestre (1940-1945)*, Paris, Konfident, 2020, 261p. (21 €)**



Après *L'été chaud des collabos*, *Sanglante randonnée* et autres très belles études sur des sujets inédits, Olivier Pigoreau, continue d'explorer les coulisses et les bas-fonds de la période de l'occupation où comme il l'écrit joliment tous les chats n'étaient pas gris.

Dans cette période si riche en retournements, surprises et paradoxes, le parcours du futur président de la FISA (Fédération internationale de sports automobiles) mérite qu'on s'y arrête.

Jean-Marie Balestre est sans doute le seul Français engagé dans la Waffen SS, à se voir attribuer la carte de déporté, interné de la résistance, la rosette de l'Ordre national du mérite et la légion d'honneur.

C'est l'itinéraire déroutant et singulier de ce militant de l'antiracisme et de la LICA avant-guerre, engagé dès l'été 1940 dans la collaboration avec son ami R. Hersant, Waffen-SS, finalement interné à Orianenburg, Buchenwald et Dachau, que retrace cet ouvrage fondé sur une recherche conséquente.

J'ajoute que l'intérêt du livre est encore accru par une postface de Romain Slocombe qui éclaire avec une grande intelligence les rapports entre roman et Histoire et donne le point de vue du romancier sur un tel destin.

J'aurai tout dit quand j'aurai précisé que ce livre est édité par une nouvelle maison d'édition fondée par des gens qui méritent d'être encouragés dans leur entreprise.

■ **Eric MEYNARD, *Nouveau précis d'histoire du FBI. St Jean sur Mayenne (53240)*, éditions historien-conseil (12,50 € + 4,50 de port).**

À paraître en mars 2020

Bon de souscription et sommaire :

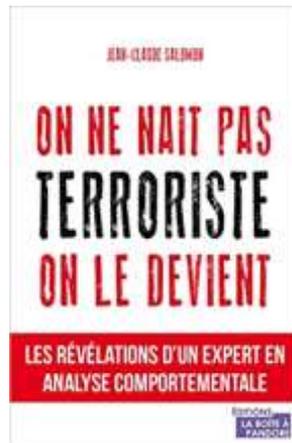


bon de souscription
FBI.pdf



sommaire FBI.pdf

■ **Jean-Claude SALOMON, *On ne naît pas terroriste, on le devient*, Paris, La Boîte de Pandore, 2019, 389p., 20,90€**



Présentation éditeur :

Contrairement aux idées reçues, on peut sortir du terrorisme à condition de décrypter les mécanismes d'entrée.

À tout moment, un individu peut en effet rompre le processus d'engagement terroriste et quitter les rangs. Plus important encore, une organisation peut mettre fin à son action terroriste et certains de ses chefs peuvent devenir des politiciens ou chefs d'État, dont certains sont devenus des prix Nobel. Toutefois, on peut aussi rentrer dans le terrorisme très facilement et très jeune.

" on ne naît pas terroriste, on le devient " et on ne le reste pas nécessairement à vie. Comment " on le devient " reste la question essentielle, que cet ouvrage tente de clarifier. Les motifs d'affiliation à une cause, une organisation ou un projet ne sont que l'aboutissement et la concrétisation de parcours, et d'une conjoncture qui aboutit à l'adhésion à une cause.

L'objectif central de l'auteur est de dévoiler de manière précise les éléments qui mènent à l'entrée en terrorisme. Son analyse concerne le décryptage des comportements terroristes qu'ils soient identitaires, politiques ou religieux ; car notre société ne fait pas face qu'à un terrorisme religieux, comme le prouve l'actualité récente.

Jean-Claude Salomon, formé aux USA, est diplômé en victimologie de l'American University of Washington.

■ Une revue :

La dernière livraison de **CULTURE & CONFLITS** est consacrée au renseignement

N° 114-115. « Les mondes du renseignement entre légitimation et contestation »

Présentation et sommaire :

<https://journals.openedition.org/conflits/>



typon C&C
114-115.pdf

► Sessions « jeunes » « Sécurité et Justice »

L'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice,

service du Premier ministre,

a le plaisir de vous annoncer l'ouverture des candidatures

aux deux sessions régionales « jeunes » Sécurité et Justice qui auront lieu simultanément

à **Paris** (École militaire) et à **Agen** (École nationale d'administration pénitentiaire)

du lundi 6 au vendredi 10 avril 2020.

SESSION « JEUNES » SÉCURITÉ ET JUSTICE À PARIS

SESSION « JEUNES » SÉCURITÉ ET JUSTICE À AGEN

Public concerné

Les sessions sont en priorité réservées aux personnes de moins de 35 ans : étudiants en Master 2, doctorat, grandes écoles, jeunes professionnels de la sécurité ou de la justice de niveau cadre au titre de la formation continue.

Programme

Des spécialistes nationaux et régionaux de la sécurité interviendront lors de **conférences** et de **tables rondes** qui traiteront notamment :

- des grands enjeux contemporains de la sécurité,
- des missions du renseignement,
- des défis de l'intelligence économique,
- de la police d'agglomération,
- de la police judiciaire,

- de l'institution judiciaire.

Plusieurs **visites** des services opérationnels viendront compléter les conférences : établissement pénitentiaire, centre de gestion de crise, palais de justice, hôtel de police.

Droits d'inscription		
Pour les étudiants nationaux et étrangers sans activité professionnelle 70 €	Pour les candidatures issues des structures publiques et candidatures individuelles du personnel de la fonction publique 200 €	Pour les autres types de candidatures nationales ou étrangères 350 €

Pour la session d'Agen, les conférences et déplacements effectués dans le cadre des visites, les déjeuners et dîners ainsi que l'hébergement à l'ENAP sont à la charge des organisateurs. Les petits déjeuners et les déplacements aller/retour du domicile au lieu de la session sont à la charge des participants.

Pour la session de Paris, les conférences et déplacements effectués dans le cadre des visites sont à la charge des organisateurs de la session. Les repas, les déplacements aller / retour du domicile au lieu de la session ainsi qu'un éventuel hébergement sont à la charge des participants.

► Conférences

- **Les Rendez-vous du Mont Valérien**
5 Février 2020, 18h30
« Polices et Policiers sous l'Occupation »



Communiqué de
 Presse 05-02.pdf

**Préfecture des Hauts-de-Seine - 167 avenue Joliot-Curie
92000 Nanterre**
Accès | RER Ligne A - Nanterre Préfecture
Bus lignes 159 - 160 - 304 - 358
**Voiture - Parc de stationnement de la Brèche
- Esplanade Charles de Gaulle**
**Informations | communication@mont-valerien.fr | 01 47 28
46 35**
**Gratuit | Inscription obligatoire | Par e-mail avant le 4
février**
reservation@mont-valerien.fr

■ **Vichy le 14 mars, 14h30,**

Centre International d'Études et de Recherches de Vichy (CIERV)
Salons de l'Hôtel Aletti.

« Policiers et gendarmes français dans la répression raciale :
1941-1944 »

■ **Marseille, le 19 mars, 17h, Bibliothèque de l'Alcazar, 58
cours Belsunce**

« La police entre pouvoir local et national : la marche vers
l'étatisation »

■ **Beaune, le 3 avril, 14h30, Théâtre de Beaune, à 16 heures
30**

Dans le cadre du festival du film policier

« Policiers français dans la répression raciale : 1941-1944 »

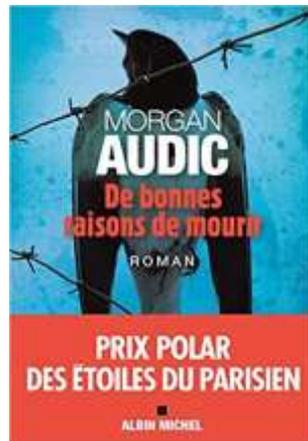
■ L'école de police de Nîmes – la plus grande d'Europe – et son directeur
organisent les 14 et 15 février prochains un salon du livre policiers avec de
nombreux auteurs : **ACADÉNIÈMES du Polar.**

<https://acadenimesdupolar.wixsite.com/monsite>



Dans le noir du roman...

■ Morgan Audic, *De bonnes raisons de mourir*, Albin Michel, 2019.



Un polar peu banal, des crimes affreux, deux policiers atypiques mais attachants chacun dans son genre apportent le canevas essentiel au polar, mais c'est le lieu de l'action (meurtres, enquête) qui fascine : Tchernobyl, trente ans après la catastrophe majeure dont la majorité des victimes ne sont pas encore nées et dont on n'a pas fini de mesurer les conséquences et les morts à venir... la ville de Pripjat, en Ukraine, la terre de sang, à proximité du réacteur n°4, zone interdite, hautement contaminée où se côtoient tourisme macabre, ouvriers, trafiquants, braconniers, où les animaux domestiques sont redevenus sauvages...

La documentation de l'auteur est impressionnante, le livre aussi !

■ Arnaldur Indridason, *La Femme de l'ombre, Dans l'ombre, Passage de l'ombre* (dans l'ordre de leur parution), Points, 2018 et 2019.



On ne présente plus ce maître du polar (pas seulement islandais). Ces trois livres constituent SA "Trilogie de l'ombre" (je vous l'ai déjà dit hors d'une trilogie, l'édition meurt !!!!) qui nous ramènent à une période bien particulière dans l'histoire islandaise, la période de la 2^e GM. Le pays, qui échappe à l'occupation allemande (que connaît le Danemark auquel il est rattaché depuis le 9 avril 1940), occupe une position stratégique qui ne saurait laisser les Britanniques indifférents. L'île va donc servir de base aux troupes britanniques qui y débarquent dès mai 1940. Puis ce sont des troupes US, en août 1941. Si l'Islande, officiellement neutre, échappe à l'occupation allemande, ses 120 000 habitants n'échappent pas tous aux influences et tentations nazies, des nazis avec lesquels ils partagent un certain nombre de mythes et d'idéaux.

FAQ :

Pour ceux qui recevraient cette
« Lettre aux amis... »
pour la première fois :

Q/ Comment et pourquoi suis-je destinataire de cette *Lettre* ?

R/ Si vous ne l'avez pas demandé vous-même, il y a de fortes chances que vous ayez été « balancé » par un/des ami(s) : cherchez le(s)quel(s)

Q/ Je ne suis pas un ami de la police ! (ton scandalisé)

R/ Cette « *Lettre* » (dont le titre est inspiré de la rubrique « Deux mots aux amis » d'un journal libertaire du début du XX^e siècle) parfaitement informelle et à fréquence irrégulière, a pour but de diffuser les informations - publications de livres ou d'articles, soutenances de thèses, colloques ou journées d'études - en rapport avec l'histoire, la recherche, la réflexion, les archives et sources... concernant peu ou prou le domaine policier (gendarmerie comprise !)...

Il n'est donc pas nécessaire d'aimer la police (ou la gendarmerie) pour en être destinataire : s'intéresser à l'histoire d'institutions qui jouent un tel rôle dans l'Histoire et occupent une place si délicate dans la démocratie, suffit...

Ceci dit si vous souhaitez ne plus figurer sur la liste des destinataires, rien de plus simple : répondez à ce courriel avec la mention « STOP ! »

En revanche si vous connaissez des gens susceptibles d'être intéressés par ces nouvelles, n'hésitez pas, soit à leur faire suivre ce courriel, soit à nous transmettre leurs adresses électroniques (voir 1.) : nous ne livrons jamais le nom de nos informateurs !

Si vous souhaitez connaître ou recevoir les *Lettres* précédentes, il suffit de le demander... ou d'aller consulter les Archives des sites de criminocorpus ou de HSCO

Dernier détail : le rédacteur de ce courriel ne saurait tout connaître de ce qui paraît et se fait dans le domaine... ce qui explique les éventuelles lacunes et absences...

Là encore, le plus judicieux est de me prévenir, un mél et je transmettrai bien volontiers l'information...

jMb